



**LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION
POUR LA COLLECTE ET TRANSPORT DES RESIDUS HYDROCARBURES**

1. Un courrier de demande d'autorisation adressé au Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;
2. une copie du registre de Commerce avec en objet la nature de l'activité ;
3. les statuts et le règlement intérieur de l'entreprise ;
4. une attestation de la CNPS ;
5. une déclaration d'existence fiscale ;
6. une attestation de régularité fiscale pour les entreprises déjà en activité ;
7. une photocopie de l'original de la Carte Nationale d'Identité ou de l'attestation d'identité ou du Passeport du ou des responsables ;
8. une photo d'identité du gérant ;
9. un casier judiciaire de moins de trois (3) mois ;
10. une liste du matériel de la société ;
11. une description détaillée du ou des procédés de collecte et transport des résidus hydrocarbures vers un centre de traitement ;
12. un schéma de la situation géographique de la société ;
13. les reçus de paiement de la redevance (pour les sociétés anciennement agréées) ;
14. le reçu de paiement des frais de dossier (**100 100 FCFA**) payables à la **BANQUE DES DEPÔTS DU TRESOR** sur le compte **N°010472570004** ;
15. une copie de l'ancienne autorisation pour le renouvellement de l'autorisation ;
16. une copie de la convention ou partenariat signé avec une société agréée qui valorise et/ou élimine les résidus hydrocarbures.

**DOSSIER A DEPOSER AU CABINET DU MINEDD A LA TOUR D PLATEAU, 10^{ème}
ETAGE**